

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 03 avril 2025 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

Présents : FOËX Romain, HONCZARUK Gérald, MERLET Noémie, CHAUMONTET Denis, JACCAZ Yan, PUZEL Jérémy, CHATAGNAT André-Gilles, MANTILLERI Eric

Excusés : MERY Luc (donne pouvoir à Yan JACCAZ)

Non excusés : SUBLET Gaétan

Mr Romain FOËX désigné secrétaire.

Ordre du jour :

Budgets :

- Affectations des résultats M14 et M49
- Vote des taxes locales
- Vote du budget primitif 2025 M14
- Vote du budget primitif 2025 M49
- Vote du budget primitif 2025 Chaufferie

Conventions :

- RIS NET Gestion (cadastre)
- Frelon asiatique

- Subvention du budget principal au budget chaufferie
- Subventions 2025 aux associations
- Tarification loyer auberge communale

Ressources Humaines :

- Tableau emploi administratif

Devis :

- Diagnostic amiante (goudron) pour la sécurisation route de Chaumontet et route de St Jean
- Etude géotechnique pour l'aménagement de terrain
- Etude de faisabilité pour le projet d'un futur gîte étape dans un autre bâtiment communal

- Urbanisme
- Intercommunalité
- Divers

A 20h00, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025 est validé à l'unanimité.

A 20h05, arrivée de Jérémy PUZEL.

Monsieur Le Maire ajoute avec l'aval des élus un point à l'ordre du jour : « Offre contrôle technique pour la future chaufferie bois ».

1. · Affectation du résultat M14 et M49

Budget Principal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat budgétaire de **2024** comme suit :

Investissement dépenses :

Article 001-ONA

Déficit d'investissement antérieur reporté 51 996.36 €

Investissement recettes :

Report au 1068-ONA 218 482.01 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **Accepte l'affectation de résultat à l'unanimité**
(9 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 voix ABST)

Budget Eau :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat budgétaire de **2024** comme suit :

Investissement recettes :

Article 001-ONA

Excédent d'investissement antérieur reporté 45 830.90 €

Fonctionnement recettes :

Article 002-ONA

Excédent fonctionnement antérieur reporté 22 785.26 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **Accepte l'affectation de résultat à l'unanimité.**
(9 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 voix ABST)

2. Vote du Budget Primitif 2025 pour Budget principal

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2025 sur le Budget principal :

Pour la section fonctionnement

Dépenses 876 198.43 €

Recettes 876 198.43 €

Pour la section investissement

Dépenses 1 280 680.99 €

Recettes 1 280 680.99 €

001 Déficit d'investissement	51 996.36 €
1068 Autres réserves	218 482.01 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, passe au vote**

- **Accepte** le budget primitif 2025 du Budget principal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- **Autorise** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7.5 % au maximum des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.
-

3. Vote du Budget Primitif 2025 pour Budget eau

Monsieur Romain Foex, Maire-Adjoint en charge de l'eau présente le Budget Primitif eau 2025 :

Pour la section fonctionnement

Dépenses	135 513.80 €
Recettes	135 513.80 €
002 Excédent fonctionnement antérieur reporté	22 785.26 €

Pour la section investissement

Dépenses	98 921.04 €
Recettes	98 921.04 €
001 Excédent investissement antérieur reporté	45 830.90 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, passe au vote**

Accepte le budget primitif 2025 du Budget eau par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention.

4. Vote du Budget Primitif 2025 pour Budget chaufferie

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif chaufferie 2025 créée le 5 décembre 2024 par délibération n°24.69 à savoir :

Pour la section fonctionnement

Dépenses	13 000 €
Recettes	13 000 €

Pour la section investissement

Dépenses	35 000 €
Recettes	35 000 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, passe au vote**

Accepte le budget primitif 2025 du Budget chaufferie par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention.

5. Vote des taxes locales

Monsieur Le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Sur proposition de Monsieur Le Maire de ne pas augmenter les taxes locales, le conseil municipal décide par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention de voter le taux des taxes directes locales de la commune en 2025, comme suit :

◆ Taxe foncière (bâtie)	25.87 %
◆ Taxe foncière (non bâtie)	65.30 %
◆ Taxe d'habitation	19.45 %

6. Convention de participation financière entre la CC Usse et Rhône et la Commune de Chaumont pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3

Monsieur le Maire rappelle aux élus le rôle de La régie des données (RGD) Savoie Mont-Blanc située à ANNECY : cette dernière gère le logiciel Ris.net et propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires.

Monsieur le Maire rajoute qu'une réduction du tarif d'abonnement pour l'accès à son logiciel « Ris.net Gestion simplifiée V3 » est proposée par la RGD Savoie Mont Blanc aux Communes qui acceptent la mutualisation avec leur Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de rattachement, soit, ici la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Afin de bénéficier de ce service mutualisé, la CCUR propose aux communes-membres de la communauté de communes de signer la convention de participation financière.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal, l'autorisation de signer la convention soumise par la CCUR et bénéficier ainsi du logiciel Ris.net-gestion simplifiée V3 géré par la RGD Savoie Mont Blanc **à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant annuel de 857.01 €** ; étant précisé que ladite convention est consentie et acceptée pour une durée indéterminée.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention soumise par la CCUR,
- accepte de bénéficier ainsi du logiciel Ris.net-gestion simplifiée V3 géré par la RGD Savoie Mont Blanc à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant annuel de 857.01 €

7. Convention de financement entre la Communauté de communes Usse et Rhône et la Commune de Chaumont pour le financement du GDS des Savoie pour des mesures de prévention et de lutte contre le frelon asiatique.

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, nuisibles à la biodiversité et à la sécurité publique, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) s'est associée au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) pour Dans ce cadre, la CCUR prend en charge 50 % des frais liés à cette campagne et se fait rembourser par les Communes membres au prorata de leur population respective.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement de la campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques, conduite par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), entre la CCUR et la Commune.

La Commune s'engage à :

1. Rembourser à la CCUR sa part des frais engagés pour les actions de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques, calculée au prorata de sa population après déduction faite de 50 % pris en charge par la CCUR,
2. Procéder au remboursement de sa part définie à l'article 4 de la présente convention,
3. Participer, le cas échéant, à la sensibilisation de la population locale concernant les dangers liés aux frelons asiatiques et les modalités de signalement.

La CCUR s'engage à :

1. Contracter avec le GDS pour la réalisation des actions de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques,
2. Assurer le paiement direct des interventions effectuées par le GDS,
3. Communiquer à la Commune chaque année le rapport d'activités fourni par le GDS.

La part de la Commune au titre de 2025 serait de 362,75 € soit 3% de la participation.

Afin de bénéficier de ce service mutualisé, la CCUR propose aux communes-membres de la communauté de communes de signer la convention de financement.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal, l'autorisation de signer la convention soumise par la CCUR.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention soumise par la CCUR pour le financement du GDS des Savoie pour la mise en œuvre d'une campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques.
- accepte de participer au titre de 2025 de 362,75 €.

8. Subvention exceptionnelle du budget principal au budget chaufferie

Monsieur le Maire rappelle aux élus la création d'un nouveau budget « chaufferie » qui a été validé lors de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2024 (délibération n°24.69).

Ce budget annexe en nomenclature M4 doit être autonome.

Les travaux de chaufferie n'ayant pas débutés et le budget primitif devant être voté avant le 15 avril 2025, Monsieur le Maire décide d'octroyer une subvention exceptionnelle du budget principal au budget chaufferie.

Ainsi, Monsieur le Maire propose une avance de 48 000 € avec les écritures suivantes :

❖ **Budget Chaufferie m4**

Investissement

En DI : chapitre 23 - compte 2315 (Installation matériel et outillage technique) : + 35 000 euros,
En RI : chapitre 16 - compte 16878 (remboursement des autres dettes) : + 35 000 euros

Fonctionnement

En DF : chapitre 011 - compte 622 (rémunérations d'intermédiaires et honoraires) : + 13 000 euros,
En RF : chapitre 70 - compte 706 (prestations de services) : + 13 000 euros

❖ **Budget Principal m57**

En DI : chapitre 27 - compte 27638 (autre établissement public) : + 35 000 euros,

Après délibération, à l'unanimité, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget chaufferie.

9. Subventions 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention aux associations suivantes :

• RESTAURANT DU CŒUR 74	non	9 voix pour 0 contre 0 abs
• DONNEURS DE SANG FRANGY	150 €	9 voix pour 0 contre 0 abs
• SEPAS IMPOSSIBLE	150 €	9 voix pour 0 contre 0 abs
• GRAINES D'AMIS DU VAL DES USSÉS	150 €	9 voix pour 0 contre 0 abs

• JEUNES SAPEURS POMPIERS FRANGY	450 €	8 voix pour 0 contre 1 abs
• HANDI SPORT 74	non	9 voix pour 0 contre 0 abs
• PROTECTION CIVILE 74 FRANGY	150 €	9 voix pour 0 contre 0 abs
• ASF BASKET FRANGY	120 € (soit 30€ par enfant)	9 voix pour 0 contre 0 abs
• FEDERATION SPORTIVE DU VAL DES USSES	510 € (soit 30€ par enfant)	9 voix pour 0 contre 0 abs

et charge Monsieur Le Maire à procéder à ces dépenses.

10. Tarification du loyer de l'auberge communale

Monsieur le Maire demande aux élus de valider la tarification du loyer de l'auberge communale pour le recrutement en cours d'un futur gérant, prestation mandatée à l'association 1000 cafés.

Pour cela, un groupe de travail s'est tenu le jeudi 20 mars 2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'équipe municipale a débattu sur ce sujet et qu'une décision a été prise à l'unanimité à savoir :

- L'auberge comporte 3 salles, 2 d'environ 50 M² chacune et une de 40 M² ce qui fait un total de 140 M² pour un loyer mensuel de 1400 €. En enlevant une salle de 50 M², le loyer mensuel pour les 90 M² restants serait de 900 €.

La salle inoccupée resterait à la disposition de l'auberge pour un usage ponctuel et d'un loyer suivant l'occupation à définir avec l'aubergiste.

- Un loyer progressif est acté soit le premier loyer mensuel à 450 € et une progression mensuelle sur 2 ans pour arriver au final à 900 € de loyer mensuel.

Mr le Maire demande la validation officielle de cette décision prise en groupe de travail.

Après réflexions,

Le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- **Valide** la tarification du loyer de l'auberge communale à 900 €/mois pour 90 m² de locaux utilisés dans l'auberge communale,
- **Valide** un échancier sur deux ans de loyer progressif avec un premier loyer de 450€/mois,
- **charge** Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

11. Ressources humaines : tableau emploi administratif

Madame BARLOG Blandine, recrutée au service urbanisme de la mairie depuis le 15 octobre 2024, met fin à son contrat à durée déterminé se finissant le 16 avril 2025, pour motifs personnels.

12. Diagnostic amiante sur goudron pour la sécurisation des routes de Chaumontet, de St-Jean et des Daines

Dans le cadre du marché sur la sécurisation des voiries communales telles que la route de Chaumontet, la route des Daines et la route de St-Jean à Chaumont, un diagnostic et une recherche d'amiante doit être effectuée sur les enrobés.

Mr le Maire présente un devis du cabinet ACTIF'EXPERT qui travaille en collaboration avec le maître d'œuvre mandaté pour ce marché.

Le devis s'élève à 1 333.33 € HT.

Après réflexions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le devis de l'entreprise ACTIF'EXPERT pour un montant de 1 333.33 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

13. Etude géotechnique pour l'aménagement de terrain

Dans le cadre du projet d'aménagement de terrain face au cimetière comportant la création d'une voirie, des stationnements et d'un espace ludique et suivant la carte géologique précisant le site en zone d'aléa modéré chutes de pierres et zone humide, le maître d'œuvre propose aux élus trois offres d'études géotechniques de trois cabinets spécialisés.

Cette étude comprend :

- Une étude géotechnique d'avant-projet concernant la faisabilité de celui-ci
- Un diagnostic géotechnique de voirie.

Mr le Maire fait lecture des offres à savoir :

- | | |
|--------------------------|---------------|
| • Offre de FONDA CONSEIL | 8 817.00 € HT |
| • Offre d'EQUATERRE | 8 329.36 € HT |
| • Offre BETECH | 7 785.00 € HT |

Après réflexions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, l'offre du Cabinet BETECH pour un montant de 7 785.00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celle-ci.

- **14. Etude de faisabilité pour le projet d'un futur gîte étape dans un autre bâtiment communal**

Le nouveau gîte actuel qui a ouvert ses portes en avril 2025 au 204 ruelle du Pralet est un site qui reste provisoire.

Il reste un véritable point d'arrêt sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer une étude de faisabilité pour un nouveau site où le gîte d'étape communal pourrait trouver sa place : dans le bâtiment de l'Espérance et alentours ainsi réhabilité dans sa globalité (salles communales, bibliothèque et gîte). Seule l'étude serait lancée et le travail sur ce dossier serait finalisé ou pas par la future équipe municipale.

La Région AURA pourrait octroyer 50 % de subvention à la commune pour ce type de projet.

Accord de principe validé par l'ensemble des élus pour lancer une consultation d'étude de faisabilité à un cabinet dédié.

- **15. Offre contrôle technique pour la future chaufferie bois**

Dans le cadre de la création d'une chaufferie bois à la place de la chaufferie fioul existante dans l'auberge communale, au second semestre 2025, pour un montant prévisionnel d'exécution des travaux de 320 000 € HT, Monsieur le Maire demande aux élus de valider les missions obligatoires de contrôle technique qui sont nécessaires à savoir :

- La mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
- La mission relative à la solidité des existants
- La mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH.

La mission est décrite en détail par Mr le Maire et s'élève à 2 800.00 € HT.

Après réflexions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,** l'offre de contrôle technique pour la future chaufferie bois par le cabinet Alpes Contrôles pour un montant de 2 800.00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celle-ci.

16. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- PC07406525X0001 : DUTHOIS Jean-François 103 route de Saint Jean
Construction garage, abri de jardin, terrasse, installation d'une clôture et de panneaux solaires
ACCORD du 13 mars 2025
- PC07406521X0008 : PERRISSOUD Lionel 765 route de Saint Julien
Construction maison individuelle
ABROGATION du 13 mars 2025

DECLARATIONS PREALABLES

- DP07406525X0004 : MOSSIERE Geneviève 108 route des Roches
Panneaux photovoltaïques/ réfection toiture
ACCORD du 13 mars 2025
- DP07406525X0005 : CARON Rémi 119 route de Saint Jean
Changement des fenêtres
ACCORD du 01 avril 2025
- DP07406525X0006 : NRGIE CONSEIL 1765 route de Saint Julien
(ANCRENAZ Hervé)
Panneaux photovoltaïques
ACCORD du 01 avril 2025

17. Intercommunalité

SIVU du Triolet

Les travaux de fondation pour l'agrandissement de l'école sont en cours. 4 lots restent à affecter.

SIV

Natura 2000, le comité de pilotage pour désigner la passation du dossier à la Région prévu le 13 mars dernier n'a pas eu lieu faute de quorum non atteint. Le comité de pilotage a pu se réunir le 19 mars 2025 en mairie de Vulbens. Luc Mery, conseiller municipal en charge de l'environnement est le co-président du comité avec Cyril PELLEVAT, représentant de la région AURA.

Les projets du SIV à Chaumont sont les suivants :

- ✓ Création d'une nouvelle boucle PDIPR pédestre pour relier Chaumont à Prévry (groupe scolaire du Triolet) : parking le long du mur, chemin le long de la Ferme des Roches, puis retour par Savigny : Chez Menu, Chez Borgeat et Chez Luisaty,

- ✓ Renforcement du balisage pour les pèlerins du GR « *Saint-Jacques de Compostelle* » (SID1) + plan en français et en anglais. Deux chicanes à prévoir pour la traversée de la RD (après « Chez Margoët »),
- ✓ Aménagements sur le futur parking, près du cimetière (30 places) : panneau de départ PDIPR, tables de pique-nique, etc.
- ✓ Refabrication de la table d'orientation du Château.

18. Divers

Devis voirie communale

Avec les fortes chaleurs d'été, la fréquentation de différents véhicules, les routes communales sont très sollicitées.

Il a été demandé à l'entreprise CHALLANSONNET de nous faire un diagnostic dans un premier temps sur l'impasse des Daines et faire un chiffrage sur les travaux à effectuer.

Monsieur le Maire fait une lecture détaillée du devis.

La proposition de prix est de 5970 € HT.

Après réflexions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le devis de l'entreprise CHALLANSONNET pour un montant de 5 970.00 € HT pour la réfection de l'impasse des Daines et la reprise des fossés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Bail du gîte d'étape « L'Espérance »

Le bail du gîte d'étape, suite à un groupe de travail, reste inchangé au niveau de la tarification de la location. Néanmoins, les consommations de l'eau, de l'électricité et la facturation des ordures ménagères et du forfait téléphonie du portable du gîte seront à la charge de la commune pendant la durée du bail précaire 2025.

Une boîte à clefs est mise en place pour l'arrivée des arrivants en l'absence de la gestionnaire.

Mise à disposition agent

Madame Sylvie COSTA, secrétaire générale de mairie, a été mise à disposition de la mairie d'Eloise, en remplacement de la secrétaire de mairie en arrêt de travail, pour l'établissement du budget communal 2025.

Reconduction maintenance du photocopieur

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le contrat de location du photocopieur actuel de marque SHARP datant de 5 années et se finissant en juillet 2025, il est nécessaire de le reconduire ou non et mettre à jour la qualité du matériel et la tarification des copies.

Il souligne que le prestataire actuel ACI est compétent tant dans sa maintenance que dans la qualité de son matériel en location.

Mr le Maire expose à l'assemblée la proposition en détail de la Sté ACI à savoir la reconduction d'une location sur 5 ans avec un matériel de même marque reconditionné mais très récent aux tarifs suivants hors taxes et en euros :

Prestataires	Coût location matériel /mois	Coût/mois maintenance connectique	Coût copie noir/blanc	Coût copie couleur
ACI	63.00	5.00	0.0039	0.039

Après réflexions,

Le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- **Valide** le devis de la Sté ACI pour la location du photocopieur à 63 € HT par mois, les coûts des copies noir et blanc et couleurs proposés et la maintenance connectique à 5€ HT par mois.
- **charge** Monsieur le Maire de signer le contrat de location et maintenance correspondant à cette décision.

Aménagement de terrain communal

Une réponse a été apportée à une lettre transmise à Mr le Maire de la part de trois enfants du village pour l'aménagement prochainement du terrain face au cimetière.

Cette lettre a été lue aux élus.

Cette année, un city stade ainsi qu'un pumptrack en terre vont être installés.

Le reste de l'équipement sera étudié et validé par les équipes municipales suivantes.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h40, Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : 07/05/2025 à 20h

FOEX Romain

JACCAZ Yan

CHATAGNAT André-Gilles

HONCZARUK Gérald

CHAUMONTET Denis

MERLET Noémie

PUZEL Jérémy

MANTILLERI Eric